

RAPPORT DE LA COMMISSION

|              |       |
|--------------|-------|
| Reçu le      | 25.18 |
| No           | V. 54 |
| Cherix       |       |
| Camuglia     | vu    |
| Baur         | CB    |
| Perrudet     | →     |
| Cattano      | Uch   |
| Vu séance du |       |

**Préavis municipal No 2 / 2018**

concernant une demande de crédit de Fr. 13 000.00 pour l'installation, dans le jardin du souvenir, d'un emplacement permettant la pose de plaquettes rappelant la mémoire des défunts.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le lundi 30 avril 2018 à 19h00 pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

|                        |     |   |   |   |
|------------------------|-----|---|---|---|
| Pour la Municipalité : | MM. | Georges<br>Susanne<br>Nicole<br>Christian<br>Vincenzo | CHERIX<br>PERRUDET<br>CATTANO<br>BAUR<br>CAMUGLIA | (Syndic)                                |
| Pour la Commission :   | MM. | Massimo<br>Claudine<br>Yvette<br>Françoise<br>Eric    | RAGAZZO<br>CUEREL<br>JENNY<br>EMERY<br>JAN        | (Président)<br><br><br><br>(Rapporteur) |

Les membres de la Commission tiennent à remercier la Municipalité, pour leur présentation du préavis et les réponses claires et précises données à nos questions. Il apparaît utile de relever ces éléments :

- Le choix de l'inox n'est pas une question de prix. Il s'agit de faire un contraste pour mettre en valeur le livre en marbre.
- Selon la statistique des dernières années, 80 plaquettes doivent suffire pour couvrir les besoins des 20 prochaines années.
- La forme arrondie du livre ne crée pas de difficulté pour poser les plaquettes qui mesurent 9 cm de longueur sur 4 cm de largeur.

- d) Les plaquettes et la gravure sont prises en charge par la commune.
- e) Le montant des 80 plaquettes ne figure pas dans le préavis. Il existe une offre établie à Fr. 1254.70 (TVA comprise).
- f) La simplicité du chantier peut laisser espérer que la somme prévue sous *divers et imprévus* ne soit pas utilisée et que le prix final du projet (plaquettes comprises) corresponde à environ Fr. 13 000.00.

En conclusion, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

- 1) Vu le préavis municipal no 2/2018 relatif à une demande de crédit de Fr. 13 000.00 pour l'installation, dans le jardin du souvenir, d'un emplacement permettant la pose de plaquettes rappelant la mémoire des défunts,
- 2) Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- 3) Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d'accepter le préavis et ses annexes tels que présentés.

Villars-Ste-Croix, le 2 mai 2018

Le Président



M. Massimo RAGAZZO

Le Rapporteur



M. Eric JAN